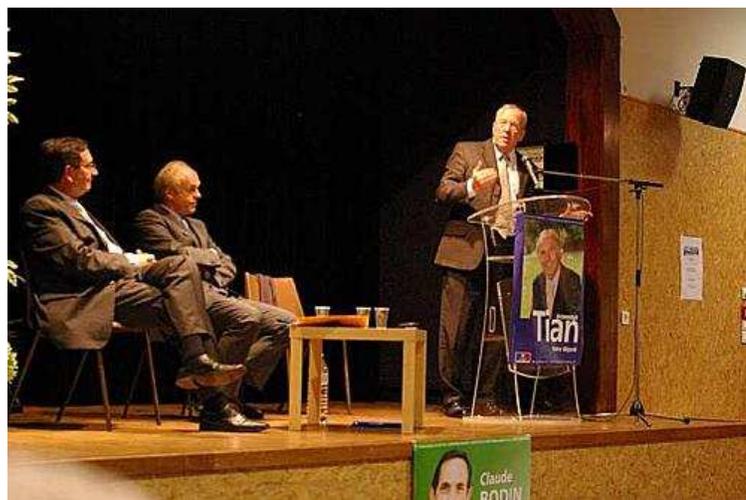


Mardi 26 octobre 2011

# STOP aux fraudes sociales!

Email

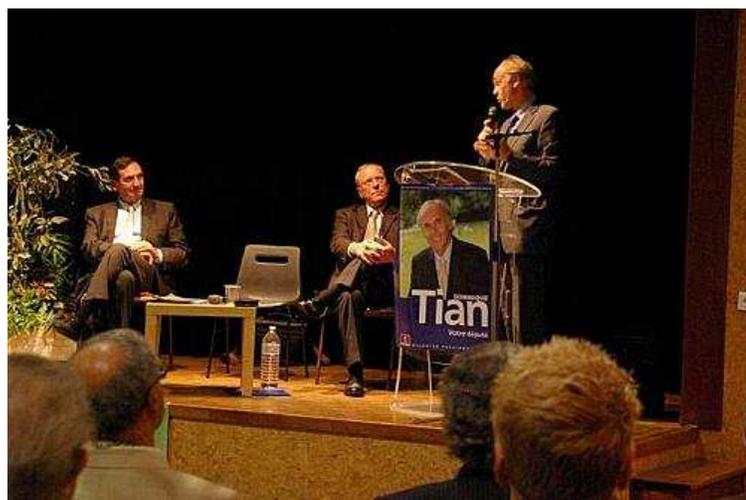
Imprimer



Spécialiste depuis plusieurs années de la mise en lumière des fraudes sociales, Dominique TIAN, Député des Bouches du Rhône a répondu à mon invitation et à celle de mon collègue de la 4ème circonscription, Claude BODIN. 150 personnes ont entendu le résumé de son rapport à l'Assemblée nationale.



Le rapport de Dominique a généré plusieurs amendements aux discussions sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale à l'Assemblée nationale. Entrepreneurs à main d'oeuvre non déclarée, utilisation de fausses identités, de cartes vitales détournées, de fausses déclarations de parents isolés etc... représentent chaque année une fraude de 20 milliards d'Euros par an, qui seraient bien utiles par les temps qui courent.



**Partager l'article !** STOP aux fraudes sociales!: Spécialiste depuis plusieurs années de la mise en lumière des fraudes sociales, Domini ...



Vous trouverez ci-dessous un lien vers le rapport de mon collègue ainsi qu'un article du journal Le Monde sur ce sujet.

(Cliquez sur les images pour consulter le rapport et l'article du journal Le Monde)

  
 N° 3603  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
 CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
TREIZIÈME LÉGISLATURE  
 Séance de l'Assemblée nationale le 29 juin 2011.

**RAPPORT D'INFORMATION**

DÉPOSÉ

en application de l'article 145 du Règlement

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES  
et en conclusion des travaux de la mission d'évaluation et  
de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale

**sur la lutte contre la fraude sociale**

ET PRÉSENTÉ PAR

M. Dominique TIAN,  
Député.

---

**Les ministres se rangent aux souhaits de la droite de l'UMP sur la fraude sociale**

Les députés proposent des sanctions contre les fraudeurs, sur la base d'un rapport contesté

**L**a lutte contre la fraude sociale a fait son retour parmi les priorités affichées du gouvernement, mardi 29 octobre lors du débat de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2011. L'exécutif a apporté son soutien à de nouvelles dispositions pour sanctionner plus durement les fraudeurs, ennotant le pas à la frange la plus à droite de la majorité.

Vladimir Bécresse, ministre du budget, a repris aux EEL, mardi matin, l'évaluation contestée d'un rapport parlementaire paru en juin, qui chiffrait la fraude totale à environ 10 milliards d'euros. Toutefois, au lieu d'admettre, ce qui ne peut que conforter ce chiffre puisque c'est une extrapolation. Cette évaluation, réalisée à partir des seules auditions de la mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale (Mecoc), rendait surtout en avant le poids important de la fraude des entrepreneurs par rapport à celui des particuliers. Toutefois, ce qui mardi, Xavier Bertrand, ministre de la santé, a confirmé devant les députés que le gouvernement soutiendrait la plupart des amendements sur le sujet déposés par les parlementaires de la majorité et en grande partie issus de ce rapport.

Les députés ont ainsi introduit en commission une nouvelle définition des conditions d'indemnité, qui donnerait droit à des majorations dégressives proportionnelles au revenu de solidarité active (RSA) jusqu'à un plafond « isolé » sans défilé comme « une personne veuve divorcée, séparée ou célibataire, qui ne vit pas en couple de manière permanente et permanente ».

Cette définition exclurait les couples complets et parfois hétérosexuels, car le contrôleur cherchant par exemple à déterminer au domicile des allocations, s'il constatait un concubinage ou une simple cohabitation temporaire.

Le projet de loi prévoit désormais d'une « personne veuve, divorcée, séparée ou célibataire, qui ne vit pas en couple de manière permanente et permanente ».

**Parmi les projets, une révision du statut de parent isolé qui donne droit à des majorations de prestations**

Cette nouvelle définition sera mise en charge de la preuve, se félicite Dominique Tian, député (UMP) des Foyers du Rhône, auteur du rapport de la Mecoc et à l'origine de l'amendement. Ce sont désormais les allocataires qui doivent prouver qu'ils sont bien isolés en produisant des documents.

Conformément au souhait de nombreux députés de la Droite populaire – l'alle droite du parti – les députés ont aussi introduit en commission la suppression de toutes les prestations sociales en cas de fraude à la carte d'identité. Les procédures de recouvrement des prestations seront facilitées en permettant aux Caisse de les débiter des prestations futures. Les députés ont également prévu que le futur fichier des allocataires sociaux, qui doit être mis en place avant fin août, contiendra le montant des allocations perçues et des versements.

« Dominique Tian a obtenu une reconnaissance de la part de la Mecoc d'être le créateur de ces amendements, mais pas les auteurs. L'ancien Foy de la CMI (Commission nationale de l'Informatique et des Identités) se vante mesure qui va quand même un peu trop loin », critique Jean Mallot, député (PS) de l'Allier, qui a participé à la rédaction du rapport.

Les employeurs, à l'origine de la majorité des fraudes avec le travail

illégal, ne sont concernés que par une mesure d'importance. La sanction d'une procédure de flagrance sociale. Celle-ci permettrait aux contrôleurs des Urssaf de saisir d'une entreprise en cas de constatation d'une fraude d'employeur au travail dissimulé. Le gouvernement peut également introduire un amendement.

Avec 68 millions d'euros d'impôts et cotisations en 2010, les résultats de la lutte contre la fraude sociale ont été en hausse, mais bien loin de suffire à répondre le déficit de la sécurité sociale. « Cela se traduit par un manque à payer de 10 milliards », a déclaré Xavier Bertrand, ministre de la Santé, mardi 29 octobre. Le passage à la page d'une gestion plus transparente, qui est l'objectif de tous les allocataires, a été évoqué par le député de la Mecoc, Jean Mallot.

« Ce sera des économies supplémentaires, mais ne gâchez pas les dépenses sur une hypothèque faite contre la fraude », a déclaré le premier ministre, François Fillon.

JEAN-BAPTISTE CHARTIER

Share

Par Georges Mothron

[Contact](#) [C.G.U.](#) [Signaler un abus](#) [Articles les plus commentés](#)

**Partager l'article !** STOP aux fraudes sociales!: Spécialiste depuis plusieurs années de la mise en lumière des fraudes sociales, Domini ...

Share